

Consignes sanitaires à respecter par les élèves du lycée Louis GUILLOUX

Afin de lutter contre la propagation de la maladie COVID19, les consignes sanitaires suivantes doivent être pleinement respectées. Ces mesures de prévention seront ajustées si nécessaire.

Le port du masque est obligatoire

Entrées / sorties des bâtiments :

- Ne pas stationner à l'entrée du lycée
- Appliquer le gel hydroalcoolique à l'entrée ou immédiatement après être entré dans le lycée (pour éviter la contamination des rampes, portes,...) ;
- Suivre les sens de circulation désignés par des fléchages afin d'éviter le croisement des personnels et des élèves lors des sorties et entrées des bâtiments ;
- Respecter la distance d'au moins 1 m avec les personnes situées à proximité.

Consignes à appliquer en classe :

- Eviter de toucher les poignées de portes
- Appuyer sur les interrupteurs avec le coude ou la manche ;
- Déposer ses vêtements sur les sièges
- Ne pas se déplacer sans l'autorisation de l'enseignant
- Maintenir la distanciation minimale d'1 mètre
- Eviter le partage des matériels, fournitures et l'usage individuel des documents ;
- Respecter les gestes barrières ;
- Nettoyer les surfaces et objets partagés avec le matériel mis à disposition avant et après
- Se laver régulièrement les mains, après toute opération susceptible d'être contaminante, à l'aide si possible de savon et d'eau ou se frictionner les mains avec du gel hydro alcoolique;

Self :

- Appliquer le gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- 2 élèves par table, en diagonale ou en bout de table
- Respecter le marquage au sol dans la file d'attente

Sanitaires :

- Regroupement interdit dans les toilettes
- Respecter la distance de 1 mètre minimum entre les personnes ;
- Se laver les mains avant d'entrer et à la sortie des sanitaires ;
- Maintenir la porte fermée (pour permettre une bonne ventilation du local).

Accueil dans les différents bureaux

- Attendre l'autorisation d'entrer en respectant le marquage au sol

- Respecter la distanciation physique
- Ne pas emprunter le matériel personnel du locataire du bureau

Ascenseur (pour les élèves autorisés) :

- L'usage de l'ascenseur est réservé aux personnes :
 - en situation de handicap ou à mobilité réduite,
 - ne pouvant pas, pour des raisons de santé, emprunter les escaliers,
 - déplaçant des charges lourdes.
- L'utilisation de l'ascenseur est limitée à une seule personne ;
- Respecter la distance de 1 mètre minimum entre les personnes en cas d'attente ;
- Se laver les mains avant et après avoir appuyé sur les boutons d'appel et d'étages.

En cas d'apparition des premiers signes de COVID-19 (fièvre, gêne respiratoire, toux ou essoufflement)

- Symptômes apparaissant à domicile

- Rester chez soi
- Limiter les contacts avec d'autres personnes ;
- Ne pas aller directement chez son médecin traitant, l'appeler au préalable.

- Symptômes apparaissant au lycée

- Informer immédiatement un adulte ;
- Eviter tout contact avec d'autres personnes ;
- Ne pas utiliser l'ascenseur dans la mesure du possible ;

COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?


[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)

- Respecter les consignes données.

document de travail